

## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2021/2022

Conseil d'Administration N° 5 du 04/07/2022

Date de convocation : 23 juin 2022

Présidence de : Mme CHARTIER

Qualité	Titulaires			Suppléants				
	Nom	P	A	E	Nom	P	A	E
<b>Administration</b>								
Chef d'établissement	M. HOURIEZ			X				
Adjoint	M. FAVER			X	Mme CHARTIER	X		
Gestionnaire	Mme THÉVENIN	X						
CPE	Mme PERRIER			X	Mme GUYADER	X		
Directeur Segpa	Mme LOUINEAU			X				
<b>Elus locaux</b>								
Collectivité de rattachement	Mme AUBIN-SICARD	X		X				
	M. FAVREAU			X				
Commune siège	Mme BARREAU			X				
Commune siège	Mme REYNAUD	X		X				
<b>Personnalité qualifiée</b>								
<b>Total: 5</b>								
<b>Personnels de l'établissement</b>								
Personnels d'enseignement	Mme JOURDAN			X	M. ANTON GALLO	X		
	Mme DUFILS	X						
	Mme ETIENNE	X						
	Mme SAVARY	X						
	Mme DEVANNE	X						
	M. MAUDET	X						
Pers admin, techn et ouvriers, sociaux et de sante	Mme BENSID	X						
	Mme REDON			X				
	Mme JAULIN BAUDRIER	X						
<b>Total: 9</b>								
<b>Parents d'élèves et élèves</b>								
Elus parents d'élèves	M. CHARRIER			X				
	Mme BILLAUD	X						
	Mme GOLSE			X				
	Mme LUCAS	X						
	M. LE SOUDER			X				
	Mme LEROUX			X	M. IDIER	X		
	M. MARTIN	X						
Elèves	Melle AMBROISE		X					
	Melle INTSABY		X					
	M. DOUSSOT		X					
<b>Total: 3</b>								
<b>Total cumulé : 17</b>								

## Table des matières

<b>1. Présentation de l'ordre du jour .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Approbation du PV de la séance du 5 avril 2022.....</b>	<b>3</b>
<b>3. Règlement intérieur.....</b>	<b>3</b>
<b>4. Protocole anti-harcèlement.....</b>	<b>3</b>
<b>5. Autorisation recrutement (AED et Services Civiques).....</b>	<b>4</b>
<b>6. Contrats et conventions.....</b>	<b>4</b>
<b>7. DBM pour vote.....</b>	<b>5</b>
<b>8. Don du foyer.....</b>	<b>5</b>
<b>9. Admissions en non-valeur.....</b>	<b>5</b>

Constatant que le quorum est atteint, Mme Chartier, présidente du CA en l'absence de M. Houriez, ouvre la séance à 18h10. 16 membres sont présents.

Secrétaires de séance : Mme Etienne et Mme Thévenin

## 1. Présentation de l'ordre du jour

Mme Chartier présente l'ordre du jour.

## 2. Approbation du PV de la séance du 5 avril 2022

Mme Chartier soumet au vote le procès-verbal du CA du 5 avril 2022.

### APPROBATION DU PV

VOTANTS: 16	POUR: 16	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

## 3. Vote du règlement intérieur modifié

Le règlement intérieur a été revu et modifié. Les modifications ont été discutées et validées en Commission Permanente.

Chacun ayant reçu le document et sans question ou remarque particulière, Mme Chartier propose le vote du règlement intérieur.

### VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR

VOTANTS: 16	POUR: 16	CONTRE: 0	BLANC: 0
-------------	----------	-----------	----------

## 4. Protocole anti-harcèlement

Mme Chartier fait une rapide lecture du protocole. Celui-ci a pour objectif de fixer une procédure de gestion des situations de harcèlement mais surtout de permettre une prévention des problèmes de harcèlement. Il trouve son origine dans le cadre du programme PHARe de lutte contre le harcèlement et les intimidations. Il a pour but de créer des situations d'apaisement et non de surenchère.

M. Idier propose la création d'un « registre hygiène, sécurité et apprentissages » à disposition des élèves pour signaler tout fait qui semblerait anormal. Ce registre, dont la création a déjà été proposée en CHSCT et en CA. Un tel registre permettrait aux élèves de signaler tout danger ou tout autre problème.

Mme Chartier propose de travailler cette idée dans le cadre du CVC, avec les élèves. Ce document aurait également un but pédagogique mais suppose un accompagnement des élèves.

Mme Chartier précise que des actions existent en amont de ce protocole afin d'éviter les situations de harcèlement, de favoriser le préventif plutôt que le curatif. Des animateurs sont régulièrement présents aux abords du collège et font aussi de la prévention. Il faut permettre à la parole de se libérer pour les élèves à l'intérieur de l'établissement. Mme Devanne, professeure et membre du pôle ressource du protocole, expose un retour d'expérience positif de la mise en place de ce protocole. Elle précise que souvent les élèves ont du mal à verbaliser précisément les choses. Il est donc important de vérifier si les cas signalés peuvent être considérés comme des situations de harcèlement. Si les cas ne relèvent pas tous du harcèlement, il convient cependant de rester vigilant et d'accompagner les élèves et les familles.

## PROTOCOLE ANTI-HARCELEMENT

VOTANTS: 16	POUR: 16	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

### 5. Autorisation de recrutement AED et services civiques

Mme Chartier indique que le courrier reçu de la Direction académique accorde 5.75 postes d'AED Au collège dont un poste pour le dispositif relais.

Mme Dufils souligne qu'il reste donc 4.75 postes pour les 540 ou 550 élèves du collège et qu'un poste complet est accordé pour le dispositif relais.

Mme Jaulin-Baudrier indique qu'il y a la classe relais et le dispositif relais. La classe relais fonctionne par périodes, 4 sessions de 6 semaines, pendant lesquels l'AED accompagne les élèves avec le coordinateur. En dehors de ces sessions, l'AED a-t-il besoin d'être présent sur le dispositif relais ? Quelles sont ses missions quand les élèves ne sont pas présents à la classe relais ?

Mme Dufils précise que les effectifs augmentent l'an prochain, que le faible nombre de postes d'AED provoque une tension sur les personnels et induit une précarisation des personnes recrutées (bcp de temps partiels). Il y a un manque d'AED et l'octroi d'un temps plein d'AED à temps complet au dispositif relais accentue ce manque.

Mme Jaulin-Baudrier demande s'il est envisagé qu'en dehors des temps consacrés au dispositif relais, l'AED à temps plein pourra venir en soutien des AED exerçant en vie scolaire afin de renforcer les effectifs ?

Mme Maillet demande s'il est possible de changer cette situation ?

Mme Chartier précise que la situation est tendue à la Vie Scolaire dès qu'il y a une absence. L'AED affecté à la classe relais vient en support de la Vie Scolaire lorsqu'il n'est pas mobilisé par les élèves de la classe relais. C'est ce qui a été mis en œuvre lors de l'année scolaire 2021-2022.

Mme Dufils précise qu'il conviendrait de demander des moyens supplémentaires à la Division des élèves.

#### VOTE RECRUTEMENT AED

VOTANTS: 16	POUR: 16	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

Il est également proposé de recruter un ou deux services civiques. Mme Chartier précise que l'offre doit être rédigée par l'établissement et les missions bien détaillées. Le service civique ne doit pas être dévoyé de son rôle, ce n'est pas un complément de la Vie Scolaire. Les missions sont à définir, selon Mme Dufils le collège a des besoins en matière d'accompagnement culturel, de développement durable, ou dans la mise en place d'ateliers. Il faut également un référent pour ce service civique qui doit avoir un projet professionnel.

#### VOTE RECRUTEMENT 2 SERVICES CIVIQUES

VOTANTS: 16	POUR: 16	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

### 6. Contrats et conventions :

Arrivée de M. Maudet 18H45

Mme Thévenin présente aux membres du CA la convention d'adhésion au groupement des commandes de papier reprographie pour l'année 2023. Ce groupement concerne 53 établissements de l'académie et permet d'obtenir des tarifs plus avantageux pour l'achat des ramettes de papiers. Mme Thévenin précise que les prix du papier se sont envolés depuis avril (augmentation de 30%). Le prix de la ramette de A4 est passé de 2.99€ à 3.90€ et celui de la ramette de A3 de 5.97€ à 7.80€. Ces prix sont en TTC.

#### AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION PAPIER

VOTANTS: 17	POUR: 17	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

## 7. DBM pour vote

Mme Thévenin, gestionnaire, présente la décision budgétaire modificative pour vote.

Cette DBM ouvre des crédits au service AP. Ces crédits proviennent de reliquats de sommes non réclamées par les familles malgré l'information et les demandes faites par le collège pour régulariser ces reliquats. Ils proviennent également de reliquats de financements européens suite à des projets Comenius remontant à 2013 et plus renouvelés depuis cette date. Montant de cette DBM 545.49€

### VOTE DBM POUR VOTE

VOTANTS: 17	POUR: 17	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

## 8. Acceptation du don du FSE

Mme Thévenin propose aux membres du CA de voter l'acceptation du don du FSE d'un montant de 927.95€ pour les 2 séjours à Longeville des élèves de 6è.

### ACCEPTATION DU DON

VOTANTS: 17	POUR: 17	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

## 9. Admissions en non-valeur

Mme Thévenin propose aux membres du CA d'accepter des admissions en non-valeur pour un montant de 1144.91€. Ce montant correspond aux retours de dossiers de la part des huissiers car les débiteurs sont insolubles. Cette somme correspond à 5 dossiers.

### ADMISSIONS EN NON-VALEUR

VOTANTS: 17	POUR: 17	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

Aucune question diverse.

Fin de la séance à 19H05

**Signatures :**

**La Présidente**



**La Secrétaire**

